

Diplôme d'expertise comptable

Rapport du président du jury national

Session mai 2007

Par Jean-Guy Degos
Professeur des universités
Diplômé d'expertise comptable

Stabilité des diplômés

En mai 2006, 312 stagiaires avaient obtenu leur diplôme d'expertise comptable. Cette année, ils sont 315 à l'obtenir. D'où une grande stabilité apparente, mais en fait une amélioration réelle puisque le nombre de candidats était plus faible.

Pour les trois épreuves de l'examen final les moyennes générales sont :

- Épreuve écrite : 8,29
- Épreuve orale : 11,36
- Soutenance du mémoire : 10,34

Soit, si on totalise les trois moyennes = 29,99 points.

Alors que pour la session de mai 2006 on avait :

- Épreuve écrite : 7,96
- Épreuve orale : 11,31
- Soutenance du mémoire : 10,14

Soit, si on totalise les trois moyennes = 29,41 points.

Soit, un demi-point de moyenne en plus.

Les notes sont meilleures à l'épreuve écrite et à la soutenance du mémoire. Le point noir reste toujours la timidité des candidats qui répugnent de plus en plus à se présenter à l'épreuve de soutenance du mémoire ; 451 candidats pouvaient être diplômés parce qu'ils avaient affronté les trois épreuves réglementaires, alors que 751 candidats n'en avaient affronté que deux. Ce stock de candidat n'est pas une bonne chose, et comme je l'ai précisé dans un précédent rapport, la logique de l'examen est d'affronter toutes les épreuves à la même session. Mais cette logique devient de plus en plus minoritaire.

Statistiques de la session mai 2007

Sur les 1 083 candidats inscrits (soit 9,27 % de moins qu'en mai 2006), 1 032 ont passé l'épreuve écrite (12 de plus que l'année dernière), 609 l'épreuve orale (85 de moins) et 376 (58 de moins) la soutenance du mémoire. Mais seuls 461 candidats étaient diplômables puisqu'ils avaient passé les 3 épreuves réglementaires, à cette session ou à une précédente les autres devant passer ultérieurement au moins une épreuve, le mémoire dans la quasi-totalité des cas. Il y avait 51 absents à l'écrit, 46 absents à l'oral et 3 absents à la soutenance. Les candidats inscrits à une épreuve et qui ne viennent pas la passer sont éliminés non seulement pour l'épreuve où ils sont défaillants, mais pour les autres épreuves passées. On ne leur attribue aucune note. Et il ne suffit pas de présenter un certificat médical pour se soustraire à cette règle. Seules des causes de force majeure, entendue au sens strictement juridique du terme, permet de l'atténuer dans des cas tout à fait exceptionnels.

	Candidats diplômables	Candidats diplômés	Candidats éliminés	Candidats ajournés	Candidats absents
	461	315 68,33 % du total	48 10,41 % du total	93 20,17 % du total	5 1,08 % du total
Sans report de notes	142 30,8 % des diplômables	76 24,13 % des diplômés	26 54,17 % des éliminés	40 43,01 % des ajournés	0 0 % des absents
Avec report de notes	319 69,2 % des diplômables	239 75,87 % des diplômés	22 45,83 % des éliminés	53 56,99 % des ajournés	3 100 % des absents

On peut retenir les autres statistiques suivantes :

	Candidats Inscrits	Candidats Absents	Candidats Présents	Note = ou > 10	Note < 10	Note éliminatoire
Écrit	1 083	51 4,71 %	1 032 95,29 % <i>moyenne 8,29</i>	228 22,09 % des présents	804 77,91 % des présents	115 11,14 % des présents
Oral	655	46 7,02 %	609 92,98 % <i>moyenne 11,36</i>	463 76,03 % des présents	146 23,97 % des présents	19 3,12 % des présents
Mémoire	379	3 0,79 %	376 99,21 % <i>moyenne 10,34</i>	239 63,56 % des présents	137 36,44 % des présents	19 5,05 % des présents

Remarques sur l'épreuve écrite :

Autant cesser de rêver : l'épreuve écrite du DEC ne ressemblera jamais au jeu télévisé "Qui veut gagner des millions". Les candidats ne pourront jamais éliminer la moitié des questions, demander au public de la salle son avis sur les questions et retenir la fréquence maximale, demander à l'ordinateur d'éliminer la moitié des questions ou enfin de changer de question quand l'une d'elle ne leur

convient pas. La seule manière sérieuse de préparer cette épreuve est de commencer dès le début du stage, on observant le comportement des collaborateurs les plus expérimentés, et jour après jour en prenant des notes sur la façon de résoudre les problèmes les plus fréquents et sur la façon de répondre aux questions les plus courantes. De même que les cuisiniers, dès qu'ils commencent leur apprentissage ont leur cahier de recettes personnelles, les stagiaires experts-comptables devraient avoir un cahier où ils pourraient consigner leurs expériences, jour après jour. Le sujet de mai 2007 pouvait surprendre *a priori*, car les deux premières parties, inspirées, comme d'habitude de dossiers réels, devaient faire l'objet d'une lecture attentive, mais la matière elle-même, montage juridico-financier pour le premier thème, avatars des assemblées d'actionnaires, problèmes de gouvernance et d'audit pour le second, ne devaient pas résister aux candidats ayant appris à travailler selon une méthodologie rigoureuse. Les deux parties suivantes étaient beaucoup plus classiques, voire même directement rattachées à des questions de cours, et de nombreux candidats réalistes ont utilisés ces deux dernières questions pour "faire le plein des points", ce qui avait été souhaité par les commissions de rédaction des sujets. Petit à petit, les candidats assimilent les nouvelles règles du référentiel normatif et déontologique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et du nouveau Code de déontologie, mais il y a encore quelque résistance. Dans sa forme actuelle, l'examen final comporte un vaste programme de révision légale et de révision contractuelle et on ne peut pas, légalement, envisager une autre forme d'épreuves.

Remarques sur le grand oral et l'épreuve de soutenance :

Contrairement aux candidats, qui hésitent à affronter ces épreuves, les commissions d'examen hésitent de moins en moins, elles, à attribuer des notes éliminatoires, et quelques candidats ont eu des notes inférieures à 5/20 et même inférieures à 2/20. Toutes les épreuves doivent être sérieusement préparées et le manque de préparation, pour le grand oral en particulier, la méconnaissance totale de la déontologie de l'expert-comptable, la méconnaissance des structures de l'Ordre des experts-comptables et de ses organismes de tutelle, la méconnaissance des règles de comportement orthodoxe d'un professionnel de la comptabilité, peuvent conduire à de véritables désastres.

Peu d'incidents notables et toujours les mêmes réclamations

La session qui vient de se terminer est une de celles qui a connu le moins d'incidents, mais certains candidat(e)s s'obstinent toujours à me demander, pour leur confort personnel, d'ignorer les décisions du jury national et de violer la loi à leur profit. Encore une fois, je préciserai que c'est le jury dans son ensemble qui est souverain et son président ne peut que faire respecter les décisions prises à la majorité, et que les notes attribuées systématiquement en double correction ne peuvent pas être disséquées. Il faut les prendre telles qu'elles sont et ne pas reconstituer des puzzles en prenant une partie des notes partielles d'un correcteur

et en l'ajoutant à une autre partie de celles d'un autre correcteur. Les notes globales ne sont pas la somme des meilleures notes détaillées de chaque question, mais le résultat synthétique de l'opinion globale du correcteur. Je rappelle aussi que j'autorise la diffusion du corrigé de l'épreuve écrite, mais ce corrigé est toujours indicatif et les correcteurs doivent s'inspirer de ce corrigé sans le considérer comme une référence absolue.

Pr. Jean-Guy Degos